



14/03/14

Montricher, le 26 mars 2014

Conseil communal
de
1147 MONTRICHER

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DE MONTRICHER
du 6 mars 2014**

M. le Président Jean-François Burnier ouvre la séance à 20h15. Il souhaite à tous la bienvenue pour cette première assemblée 2014.

1. Appel

25 conseillères et conseillers répondent à l'appel, Mmes Manuela Failletaz, Patricia Keller et Vera Michalski et MM. Patrick Dind, Sylvain Freymond, Eric Lambercy, Alain Paratte et Fabrice Vanolli étant excusés, et MM. Julien Buffet et Jean-Pierre Magnin absents. La Municipalité est au complet.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 décembre 2013

A la demande de M. Didier Amez-Droz, Syndic, rectification est faite au procès-verbal de la séance du 5 décembre 2013, sous point 7 "Communication de la Municipalité", page 2, dernier paragraphe, lire : "le projet de construction du collège à La Sarraz a été bloqué en raison d'un éventuel redécoupage du groupement scolaire". Sans autre remarque le procès-verbal est accepté à l'unanimité par un vote à mainlevée.

3. Assermentation d'un conseiller, suite à l'élection de M. Cédric Beaud à la Municipalité

M. le Président Jean-François Burnier, en vertu des droits qui lui sont conférés, assermente M. Philippe Gurtner, premier des viennent-en-suite lors des élections communales.

4. Préavis municipal no 01/14 : Adhésion à l'Association Régionale Touristique - Réorganisation du tourisme dans le district de Morges

Mme Sylvette Lambercy précise qu'il s'agit d'un préavis-type pour toutes les communes. 55 communes ont déjà accepté d'adhérer à cette association.

Actuellement il existe deux offices du tourisme, un à La Sarraz et l'autre à Morges. Nous serons à l'avenir le seul district à n'avoir plus qu'un seul office du tourisme régional. En cas de refus, nous ne pourrions pas bénéficier des prestations offertes en matière de communication et de promotion pour le tourisme. L'assemblée constitutive de cette association aura lieu à mi-mai, avec l'adoption des statuts.

Mme Lambercy remercie encore le membre de la commission qui a fait remarquer qu'à l'article 2 des Statuts, le Parc jurassien vaudois s'appelle maintenant le Parc Naturel Régional du Jura vaudois.

M. Olivier Zbinden, rapporteur de la Commission lit son rapport. La Commission propose à l'unanimité d'accepter l'adhésion à l'Association Régionale Touristique.

Résultat du vote à mainlevée : Le préavis municipal no 01/14 est accepté par 25 OUI.

5. Préavis municipal no 02/14 : Achat de la parcelle no 206 de Montricher au lieu-dit "Au Champet" de l'Entreprise Générale Debonneville Rénovation SA, et création d'un parking souterrain avec places de parc extérieures

M. Didier Amez-Droz répète les deux bonnes raisons pour cet achat, soit le manque récurrent de places de parc au Champet, et éviter la construction d'un 4^{ème} immeuble locatif sur cette parcelle. En effet, les places de parc prévues initialement dans le projet étaient de 3 par appartement, mais avec la construction d'un immeuble supplémentaire cela deviendrait limite et surtout il n'y aurait plus de places disponibles pour les habitants du quartier.

Concernant le prix d'achat du terrain, il explique qu'il y a 564 m2 au prix de 408.-/m2, ce qui correspond au prix d'achat à la hoirie Allamand, plus les droits de mutation, impôts et frais de démolition répartis sur les 4 parcelles. Et selon la maison Debonneville, le devis pour cette construction de places de parc se monterait plutôt à Fr. 780'000.-. M. Amez-Droz propose de laisser le montant du préavis à Fr. 820'000.- par sécurité.

Mme Christine Morel, rapporteuse de la Commission des Finances, lit son rapport. La Commission propose à l'unanimité d'autoriser la Municipalité à acheter la parcelle 206 de Montricher au lieu dit "Au Champet", ainsi que la construction d'un parking souterrain avec 12 places de parc intérieures et 11 places de parc extérieures, et de financer ces travaux d'un montant de Fr. 820'000.- (huit cent vingt mille francs) par la trésorerie communale. L'amortissement se fera par un prélèvement sur le "fonds de réserve pour investissements futurs".

M. Didier Küttel pose une question sur la disposition du parking, et demande si la Municipalité trouve le prix de location raisonnable?

M. Amez-Droz précise que l'entrée et la sortie des voitures du parking se fera sur la route du Mont-Tendre, et qu'un accès à pieds pour les utilisateurs est prévu par la route du Champet. Concernant le prix de location des places extérieures, le prix pratiqué actuellement dans le village est à peu près le même. Pour les places couvertes, il pense que le prix ne sera pas un problème, vu la demande importante déjà existante pour des places de parc extérieures et intérieures. La commune pourra aussi se montrer plus exigeante envers le parking sauvage dans le quartier.

Il explique encore que les générations futures auront la possibilité de construire tout de même un immeuble sur le parking souterrain, qui est prévu en conséquence.

Résultat du vote : bulletins délivrés : 25, bulletins rentrés : 25, bulletin nul : 0, bulletin blanc: 1. Bulletins valables : 25.

Le préavis municipal no 02/14 est accepté par 21 OUI, 3 NON et 1 blanc.

6. Remaniement parcellaire no 311-312-319 en zone agricole avec M. Louis Allamand

Mme Sylvette Lambercy dit que la Commune s'est approchée de M. Louis Allamand, propriétaire des parcelles no 312 et 319, la Commune étant propriétaire de la parcelle no 311. Afin d'obtenir des parcelles plus pratiques et permettre aux agriculteurs de les exploiter plus rationnellement, un remaniement parcellaire a été effectué, et M. Allamand sera désormais propriétaire de la parcelle no 312, et la Commune de la parcelle no 311. Cette parcelle est d'ores et déjà louée à 5 agriculteurs. La Commission Foncière Rurale et le Service du département territorial ont déjà autorisé ce remaniement. Maintenant le Registre Foncier demande l'aval du Conseil Communal, d'où cette demande de la Municipalité. Tous les frais seront pris en charge par la Commune.

M. Pierre-André Blanchard demande où cela se situe?

Mme Lambercy explique que les parcelles se trouvent dans le contour, sur la route de Troclens.

M. Didier Amez-Droz explique encore que M. Allamand exploitait ses 2 parcelles privées ainsi que la parcelle de Commune. Alors pour travailler cela ne posait pas de problème, vu qu'il n'y avait qu'un exploitant. Mais quand il a cessé son activité et que la parcelle de la Commune a été louée à d'autres agriculteurs, c'était impossible de diviser le terrain de manière fonctionnelle. Il précise encore que c'est juste une formalité, qui en principe aurait dû être réglée par une autorisation accordée par le Conseil Communal à la Municipalité en début de législature, pour ce genre d'affaire.

Résultat du vote à mainlevée : 25 OUI.

Le remaniement des parcelles no 311, 312 et 319 est donc accepté à l'unanimité.

7. Nomination d'un conseiller, comme membre de l'ASISEVV

Suite la démission de M. Cédric Beaud en tant que membre de l'ASISEVV (Association Scolaire Intercommunale de La Sarraz et environs et Veyron-Venoge), M. le Président Jean-François Burnier s'est approché de Mme Céline David-Knebel, qui est partante pour assumer cette tâche, même si la durée est indéterminée en raison de l'éventuel redécoupage du groupement scolaire. Il n'y a pas d'autre proposition.

Mme Céline David-Knebel est élue comme membre de l'ASISEVV par acclamations, et avec les remerciements du Président.

8. Communication de la Municipalité

Mme Sylvette Lambercy : l'épicerie est fermée depuis le 28 février et la réouverture du magasin ainsi que de l'office postal est prévue le samedi 22 mars 2014, avec un apéritif offert par la commune dès 11h. La nouvelle gérante est Mme Mary Saladin de Mont-la-Ville.

M. Cédric Beaud : la Municipalité au complet, s'est rendue mardi à une séance d'information organisée par la Préfecture à Cossonay, suite au groupe de travail mis sur pied à fin 2013 pour trouver une solution au problème du redécoupage du groupement scolaire. Il est clair que Montricher va partir sur Apples, comme proposé dans les 6 versions rendues par le groupe de travail. Mais au vu des statuts de l'ASISEVV et de la pression des autres communes, il n'est pas possible de tout mettre en place pour la rentrée 2014. Cela ne sera possible, en principe, que dès 2015.

Il remercie Mme Céline David d'intégrer l'ASISEVV, qui continue de fonctionner. Il se tient à sa disposition pour tous renseignements.

M. Pierre-Yves Morel : vu le peu de neige de cet hiver, il y a eu beaucoup de coupes, suite à une grosse demande de la scierie Zahnd pour du bois de construction. Le prix est bon, à savoir Fr. 5.-/m3 de plus que d'habitude. Des douglas ont même été vendus à Fr.165.-/m3.

La Commune est à la recherche d'un(e) apprenti(e) forestier(ère)-bûcheron(ne) pour le mois d'août 2014.

M. Maurice Agassis : une caméra a été descendue dans le puits du gouverneur, ce qui a montré qu'il ne vaut pas la peine de le rénover. Il faudra donc en construire un neuf à une dizaine de mètres de celui existant.

Suite à des analyses de la nappe phréatique, une pollution aux métaux lourds a été décelée. Il faut donc faire des investigations plus poussées pour savoir d'où cela provient, notamment dans la région de nos 2 anciennes décharges. Il est urgent de procéder à des contrôles et des prélèvements sur la décharge actuelle, étant donné qu'il y a le projet d'améliorer la déchetterie. Il faut donc attendre les résultats pour savoir s'il faut dépolluer, ou si l'amélioration de la déchetterie peut être réalisée.

M. Didier Amez-Droz : il remercie le Conseil pour les votes de ce soir. Il précise que pour la déchetterie, il faudra que le PPA (Plan Partiel d'Affectation) aboutisse. Il est en cours depuis 2009, et se trouve toujours dans les bureaux du Canton. Il tente actuellement de faire bouger les choses.

9. Propositions individuelles et divers

Mme Christine Morel demande, concernant le redécoupage du groupement scolaire, si maintenant l'on attend l'aval du Canton pour valider une des propositions du groupe de travail?

M. Cédric Beaud répond que non. Un rapport avec 3 versions de redécoupage a été établi (dans les 3 cas, Montricher part sur Apples). Maintenant les 26 communes concernées, à savoir celles faisant partie de l'ASISEVV, l'ASIABE et de l'ASICOPE doivent se mettre d'accord sur un seul scénario, d'ici cet été. Un nouveau groupe de travail a été formé afin d'établir le nouveau rapport tenant compte de l'avis des 26 communes.

M. Didier Amez-Droz précise que le canton ne veut prendre aucune décision, et qu'il souhaite que les 26 communes se mettent d'accord, ce qui paraît impossible. Le premier groupe de travail qui œuvre depuis fin 2013 a l'impression que son travail n'a servi à rien, et que tout recommence à zéro. Le cas de Montricher qui part sur Apples est une chose acquise, mais pour les autres communes, il y a beaucoup d'effets collatéraux, comme les bâtiments qui ne seront plus utilisés, et donc une perte des écoles dans certains villages.

Mme Christine Morel remercie la Commune pour tout le matériel de gym qu'elle a financé. La salle de gym est petite, mais le matériel est super.

M. John Desmeules se renseigne sur les appartements qui vont être construits au Champet, notamment sur le nombre de pièces, le prix de location et l'attribution.

Mme Sylvette Lambercy répond qu'il y aura 3 appartements de 2 pièces, 3 de 4 pièces et 6 de 3 pièces. Pour l'instant le prix des locations n'est pas encore fixé. Des personnes du village se sont déjà inscrites pour tenter d'obtenir un de ces appartements.

M. John Desmeules demande encore comment seront étudiés les dossiers et à qui sera donné la priorité?

M. Didier Amez-Droz dit que les dossiers seront étudiés dans l'ordre d'arrivée, et que lorsqu'ils auront une quinzaine de demande, ils stopperont les inscriptions.

La boursière communale suit actuellement des cours pour la gestion du patrimoine immobilier et c'est d'entente avec la Municipalité que les prix de location seront fixés. Puis les dossiers des candidats seront étudiés, notamment leur solvabilité. En cas d'intérêt pour un appartement, il faut donc envoyer une demande écrite à la Commune.

M. Didier Küttel demande ce que signifie une pollution aux métaux lourds?

M. Maurice Agassis dit qu'il y a du zinc et du plomb, qui se trouve en quantité le long de la route cantonale en dessous de la STEP, et cela pourrait aussi provenir du remblaiement de l'ancienne décharge. Montricher consomme l'eau des captages, est n'est donc pas concernée. Il n'y a pas de risque pour la santé.

M. Norbert Penel tient à préciser que les métaux lourds ont été trouvés dans certains puisomètres seulement et non dans l'eau du Morand. La Commune de Morges qui fait très régulièrement des analyses de l'eau, n'a trouvé aucune trace de métaux lourds dans la nappe.

M. Maurice Agassis confirme que l'eau est bonne, mais explique qu'il faut quand même trouver la source de cette pollution dans les puisomètres, afin qu'elle n'arrive jamais dans la nappe.

M. François Morel aimerait savoir pourquoi une conduite descendait vers le garage Desmeules et que de l'eau s'en écoulait, en fin d'année passé? Et pourquoi une partie du village a été privée d'eau un matin en début d'année?

M. Maurice Agassis répond qu'afin de pouvoir refaire le puits, il faut effectuer des essais de pompage de longue durée, et vu toute la pluie qui est tombée, il y avait trop d'eau dans le réservoir. Afin d'éliminer cette eau en trop, il a été décidé de la faire couler vers le petit lac à la gare, depuis Marengo.

Pour le problème de coupure d'eau, elle est intervenue suite à la vidange du réservoir par l'employé communal, afin de pouvoir le nettoyer, et ce dernier a oublié de tourner la vanne pour partir sur l'eau de la réserve incendie, le temps du nettoyage.

M. François Morel demande la proportion de l'eau reçue par les captages et celle pompée dans la nappe?

M. Maurice Agassis dit que c'est environ 10 % en moyenne, qui doit être pompée.

M. François Morel aimerait des nouvelles concernant l'achat du Chalet de Yens?

M. Didier Amez-Droz explique que le dossier est chez le Notaire Michel Mouquin, afin d'étudier les possibilités qui permettraient de pouvoir acheter ce chalet. Pour l'instant, ils n'ont pas de nouvelle plus précise.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président Jean-François Burnier clôt la discussion.

Il nous fait part de sa déception quand au nombre de conseillers présents! En 3 ans de présidence, il n'a jamais fait une séance avec les 35 conseillers présents. Il rappelle que selon l'article 50 du Règlement du Conseil Communal, chaque membre est tenu de se rendre à l'assemblée lorsqu'il est régulièrement convoqué. Ils ont été élus par la population afin de gérer tous les intérêts communaux. Les dates des 4 séances annuelles sont communiquées au mois de décembre pour l'année suivante. Il n'y a que les raisons de forces majeures qui peuvent être reçues comme excuses valables. Il estime que ce soir sur 10 conseillers absents, seuls 3 ont une excuse recevable, et 2 ne se sont même pas excusés.

Il prie donc tout le monde de noter les prochaines dates : **12 juin, 25 septembre et le 11 décembre 2014.**

Il précise qu'à l'avenir, les excuses qui ne découlent pas d'un cas de force majeure, ne seront plus acceptées comme excuses, mais comme absences non excusées.

Le nouveau règlement du Conseil Communal a enfin été approuvé par le Département de l'Intérieur en date du 18 février 2014, et la parution de cette approbation dans la Feuille des Avis Officiels a eu lieu le 25 février 2014. Dès l'expiration du délai de requête auprès de la Cours constitutionnelle du Tribunal Cantonal, le Règlement sera imprimé sur fascicule et sera distribué aux conseillers lors de la séance du mois de juin. Il demande si le format de l'ancien Règlement convient à tous? C'est en ordre pour tout le monde.

La Boursière communale aimerait avoir le numéro de compte de chaque conseiller, pour y verser les vacations. Le Président remercie donc les conseillers de bien vouloir le communiquer directement à Mme Dehais.

La moitié de la législature étant déjà écoulée, la journée pour la visite du patrimoine a été fixée au **vendredi 13 juin 2014**; il faut donc d'ores et déjà réserver la journée complète pour cette sortie.

Une verrée est offerte à l'Hôtel des 2 sapins.

M. le Président clôt l'assemblée à 21h20.

Le Président



Jean-François Burnier



La Secrétaire


Sandrine Haenni